

42 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE VENDRE UN FONDS DE COMMERCE / PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un immeuble en rez-de-chaussée à l'angle de la Place de Lattre de Tassigny et de l'avenue Albert 1^{er}, d'une superficie de 182 m².

Ce rez-de-chaussée est constitué d'un fonds de commerce avec deux locaux commerciaux et d'un ensemble de sanitaires publics.

Par courrier en date du 15 septembre 2017, Madame Myriam GRUET, locataire, sollicite la Commune pour l'achat des murs du fonds de commerce.

Le bien est en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il s'agit d'une zone à caractère d'habitat, de commerces, de services et d'activités, où les constructions sont généralement édifiées en ordre continu et dont il convient de préserver le caractère architectural. Elle comprend différents secteurs distingués en fonction de la hauteur maximale des constructions.

Madame Myriam RAYNAUD, Inspectrice à la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué ce bien à 193 000,00 € (cent quatre-vingt-treize mille euros) par courrier en date du 20 septembre 2018.

Par courrier en date du 4 décembre 2018, Monsieur le Maire a proposé la cession à Madame Myriam GRUET du fonds de commerce au prix de 193 000,00 € (cent quatre-vingt-treize mille euros), conformément à l'avis du domaine en date du 20 septembre 2018.

Madame Myriam GRUET a manifesté son intérêt par courriel en date du 28 février 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- d'approuver la cession à Madame Myriam GRUET du fonds de commerce, sis 2, Place de Lattre de Tassigny au prix de 193 000,00 € (cent quatre-vingt-treize mille euros) conformément à l'avis du domaine en date du 20 septembre 2018 ;
- de mettre les frais d'acte à la charge de Madame Myriam GRUET ;
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.